

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION DE COOPERATION
DENOMMEE

« Programme Santé RDC : Programme d'Appui aux Divisions Provinciales de la Santé et aux
Zones de Santé (PADP) »

NI: 3016484

N° ENABEL: RDC1419411

Vu la Convention spécifique dénommée « Programme Santé RDC : Programme d'Appui aux Divisions Provinciales de la Santé et aux Zones de Santé (PADP) » conclue entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo en date du 22 décembre 2015, en ce compris le dossier technique et financier, ci-après dénommée « la Convention spécifique » ;

Vu la Convention de mise en œuvre de la prestation de coopération en cours dénommée « Programme Santé RDC : Programme d'Appui aux Divisions Provinciales de la Santé et aux Zones de Santé (PADP) » signée le 22 décembre 2015 entre l'Etat belge, représenté par le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au Développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, et l'Agence belge de Développement, représentée par deux de ses Administrateurs, ci-après dénommée « la Convention de mise en œuvre » ;

Vu l'échange de lettres des 05/07/2018 et 16/10/2018 conclu entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, ci-après dénommé « l'échange de lettres » ;

Vu l'arrêté royal du 5 août 2006, tel que modifié le 20 juillet 2012, portant assentiment au troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu l'arrêté royal du 10 avril 2014, portant assentiment au quatrième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu la Loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1

Objet

Suite à la signature de l'Echange de Lettres des 05/07/2018 et 16/10/2018 entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, la Convention Spécifique est prolongée et est conclue pour une période de 72 mois. L'exécution du projet a une durée de 51 mois.

Article 2

Budget de la prestation de coopération

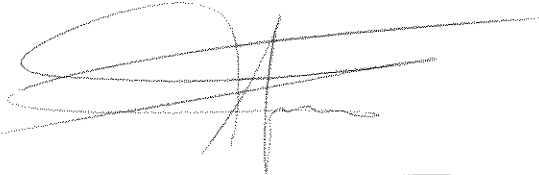
Un nouveau plan financier indicatif est joint en annexe 1 du présent avenant.

Les autres dispositions de la Convention de mise en œuvre restent inchangées.

Fait à Bruxelles, le 28/10/2013, en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour Enabel,

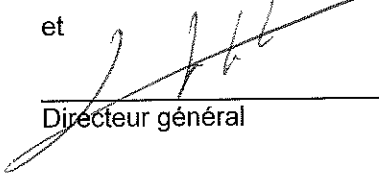
Pour l'Etat belge,



Directeur Opérations

Alexander DE CROO
Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au Développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste ou son délégué

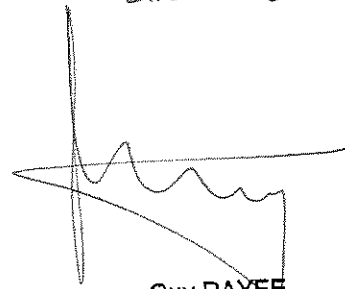
et



Directeur général

p.o.

Bruno van der Pluijm
Directeur général



Guy RAYEE
Adjoint du Directeur général
Direction générale Coopération au Développement

Annexe 1

Plan financier

Code budgétaire	Libellé	Dernier budget validé en SMCL	Nouveau budget pour prolongation	Total dépensé au 31/12/2018 (UBW)	PF 2019	PF 2020	PF 2021 (3 mois)	Total dépenses en fin d'exécution	Solde en fin d'exécution
OSA	Objetif spécifique (part) : Les zones de santé ciblées montrent une meilleure performance en termes de qualité et accessibilité des soins de leurs services de santé à travers un accompagnement fonctionnel par les ECZ et les DPS	€ 10 374 338	€ 8 772 695	€ 3 361 126	€ 2 159 215	€ 2 779 888	€ 472 466	€ 8 772 695	€ 0
A_01	Résultat 1: Les performances de la DPS sont assurées en matière de planification, de coordination, de gestion de l'information et du contrôle de l'action sanitaire.	€ 2 656 188	€ 2 403 252	€ 1 075 349	€ 590 180	€ 610 000	€ 127 724	€ 2 403 252	€ 0
A_01_01	Appui à la mise en place d'une DPS performante	€ 1 094 328	€ 997 065	€ 710 607	€ 226 946	€ 30 000	€ 29 513	€ 997 065	€ 0
A_01_02	Appui à l'élaboration des planifications (plan de développement moyen terme, PAO, ...)	€ 413 460	€ 384 264	€ 145 902	€ 68 124	€ 150 000	€ 20 238	€ 384 264	€ 0
A_01_03	Appui au développement de mécanismes de coordination des parties prenantes	€ 518 400	€ 496 380	€ 107 233	€ 51 380	€ 300 000	€ 37 767	€ 496 380	-
A_01_04	Appui à la gestion de l'information sanitaire	€ 315 000	€ 230 044	€ 14 328	€ 198 230	€ 10 000	€ 7 486	€ 230 044	-
A_01_05	Renforcement du métier "inspection et contrôle"	€ 315 000	€ 295 500	€ 97 280	€ 45 500	€ 120 000	€ 32 720	€ 295 500	-

Code budgétaire	Libellé	Dernier budget validé en SMICL	Nouveau budget pour prolongation	Total dépensé au 31/12/2018 (UBW)	PF 2019	PF 2020	PF 2021 (3 mois)	Total dépenses en fin d'exécution	Solde en fin d'exécution
A_02	Résultat 2: L'appui technique aux ZS par la Division Appui Technique est assuré.	€ 223 650	€ 179 293	€ 108 130	€ 56 000	€ 10 000	€ 5 163	€ 179 293	€ 0
A_02_01	Assurer les supervisions en appui aux EC de toutes les ZS (63) de la DPS	€ 110 250	€ 114 834	€ 67 934	€ 46 900		€ 0	€ 114 834	-
A_02_02	Appui au renforcement des capacités des ECZS par la DPS	€ 81 900	€ 47 959	€ 38 859	€ 9 100	€ 0	€ 0	€ 47 959	-
A_02_03	Appuyer l'intégration administrative et opérationnelle des programmes spécialisés, vers la suppression progressive des bureaux de coordination particuliers	€ 31 500	€ 16 500	€ 1 337	€ 0	€ 10 000	€ 5 163	€ 16 500	-
A_03	Résultat 3: La Gestion au sein de la DPS est renforcée pour une mobilisation efficace des ressources disponibles, leur utilisation efficiente et une redevabilité permanente pour toutes les parties prenantes.	€ 910 500	€ 644 454	€ 316 616	€ 143 605	€ 148 000	€ 36 233	€ 644 454	€ 0
A_03_01	Appuyer l'organisation du service chargé du partenariat et de l'administration des finances	€ 655 500	€ 474 380	€ 255 009	€ 108 780	€ 90 000	€ 20 591	€ 474 380	-
A_03_02	Organisation du service chargé des ressources humaines	€ 195 000	€ 134 875	€ 49 238	€ 23 625	€ 50 000	€ 12 012	€ 134 875	-
A_03_03	Organisation du service chargé de la gestion des ressources matérielles, de la logistique médicale et de la maintenance	€ 60 000	€ 35 200	€ 12 370	€ 11 200	€ 8 000	€ 3 630	€ 35 200	-

Code budgétaire	Libellé	Dernier budget validé en SMCL	Nouveau budget pour prolongation	Total dépensé au 31/12/2018 (UBW)	PF 2019	PF 2020	PF 2021 (3 mois)	Total dépenses en fin d'exécution	Solde en fin d'exécution
A_04	Résultat 4: Les performances des ECZS sont assurées (en matière de planification, l'encadrement efficace des formations sanitaires et la gestion efficiente des ressources).	€ 1 948 000	€ 1 463 258	€ 788 585	€ 284 066	€ 226 572	€ 164 035	€ 1 463 258	€ 0
A_04_01	Appui à la mise en place d'ECZS performantes	€ 1 033 500	€ 809 238	€ 581 411	€ 177 946	€ 30 000	€ 19 881	€ 809 238	-
A_04_02	Appui au pilotage des HGR, des CS et des organes de participation communautaire par l'ECZS	€ 274 500	€ 253 200	€ 161 833	€ 49 700	€ 30 000	€ 11 667	€ 253 200	-
A_04_03	Mise en place d'initiatives d'amélioration de l'accès financier pour les populations	€ 190 000	€ 77 750	€ 10 013	€ 5 250	€ 30 000	€ 32 487	€ 77 750	-
A_04_04	Mise en place de mécanismes d'amélioration de la qualité de l'information sanitaire et de génération des évidences en vue de renforcer la politique de santé	€ 450 000	€ 323 070	€ 35 328	€ 51 170	€ 136 572	€ 100 000	€ 323 070	-
A_05	Résultat 5: L'hôpital général de référence (HGR) a amélioré sa capacité de fournir des soins de qualité et accessibles et de gérer rationnellement ses ressources.	€ 3 723 000	€ 3 292 312	€ 920 414	€ 858 125	€ 1 513 773	€ 0	€ 3 292 312	€ 0
A_05_01	Appui à l'amélioration de la qualité des soins complet (PCA)	€ 474 000	€ 207 663	€ 145 598	€ 30 590	€ 31 475	€ 0	€ 207 663	-
A_05_02	Appui à l'organisation des services de et la rationalisation de l'HGR	€ 1 539 000	€ 1 349 022	€ 43 916	€ 396 615	€ 908 491	€ 0	€ 1 349 022	-

Code budgétaire	Libellé	Dernier budget validé en SMCL	Nouveau budget pour prolongation	Total dépensé au 31/12/2018 (UBW)	PF 2019	PF 2020	PF 2021 (3 mois)	Total dépenses en fin d'exécution	Solde en fin d'exécution
A_05_03	Améliorer l'accessibilité pour la population des soins et des services de l'HGR	€ 1 710 000	€ 1 735 628	€ 730 901	€ 430 920	€ 573 807		€ 1 735 628	-
A_06	Résultat 6: Les centres de santé ont amélioré la prise en charge en fournissant un paquet minimal d'activités complet par un personnel compétent et en interaction continue avec la communauté desservie.	€ 913 000	€ 790 125	€ 152 032	€ 227 240	€ 271 543	€ 139 311	€ 790 125	€ 0
A_06_01	Améliorer la qualité du paquet de services (PMA) offerts à la population	€ 235 500	€ 229 920	€ 77 589	€ 13 020	€ 100 000	€ 39 311	€ 229 920	-
A_06_02	Appuyer la fonctionnalité des Centres de santé existants	€ 596 500	€ 490 142	€ 40 429	€ 178 170	€ 171 543	€ 100 000	€ 490 142	-
A_06_03	Dynamiser la participation et interaction avec la communauté de l'aire de santé	€ 81 000	€ 70 064	€ 34 014	€ 36 050		€ 0	€ 70 064	-
X_01	Réserve budgétaire	€ 179 512	€ 179 512	€ 0	€ 0	€ 0	€ 0	€ 179 512	€ 0
X_01_01	Réserve budgétaire REGIE	€ 179 512	€ 179 512	€ 0	€ 0	€ 179 512	€ 0	179 512	-
Z	Moyens généraux	€ 2 946 150	€ 4 547 793	€ 2 273 493	€ 1 000 407	€ 978 642	€ 295 251	€ 4 547 793	€ 0
Z_01	Frais de personnel	€ 2 278 050	€ 3 685 856	€ 1 765 055	€ 835 131	€ 835 131	€ 250 539	€ 3 685 856	€ 0
Z_01_01	Conseillers Techniques Internationaux DPS	€ 1 620 000	€ 2 557 738	€ 1 252 396	€ 567 540	€ 567 540	€ 170 262	2 557 738	-
Z_01_02	Conseiller Technique Nationale DPS	€ 0	€ 2 681	€ 2 681	€ 0	€ 0	€ 0	2 681	-
Z_01_03	Equipe finance et administration	€ 566 250	€ 942 161	€ 398 584	€ 236 338	€ 236 338	€ 70 901	942 161	-
Z_01_04	Autres frais de personnel	€ 91 800	€ 183 276	€ 111 395	€ 31 253	€ 31 253	€ 9 376	183 276	-
Z_02	Investissements	€ 235 500	€ 216 790	€ 196 090	€ 9 000	€ 9 000	€ 2 700	€ 216 790	€ 0
Z_02_01	Véhicules	€ 105 000	€ 132 673	€ 132 673	€ 0	€ 0	€ 0	132 673	-
Z_02_02	Equipeement bureau	€ 30 000	€ 24 170	€ 17 270	€ 3 000	€ 3 000	€ 900	24 170	-

Code budgétaire	Libellé	Dernier budget validé en SMCL	Nouveau budget pour prolongation	Total dépensé au 31/12/2018 (UBW)	PF 2019	PF 2020	PF 2021 (3 mois)	Total dépenses en fin d'exécution	Solde en fin d'exécution
Z_02_03	Equipement IT	€ 100 500	€ 57 199	€ 43 399	€ 6 000	€ 6 000	€ 1 800	57 199	-
Z_02_04	Aménagements du bureau	€ 0	€ 2 748	€ 2 748	€ 0	€ 0	€ 0	2 748	-
Z_03	Frais de fonctionnement	€ 241 300	€ 470 170	€ 257 013	€ 92 677	€ 92 677	€ 27 803	€ 470 170	€ 0
Z_03_01	Frais de fonctionnement des véhicules	€ 86 400	€ 92 264	€ 50 864	€ 18 000	€ 18 000	€ 5 400	92 264	-
Z_03_02	Télécommunications	€ 10 800	€ 109 120	€ 31 203	€ 33 877	€ 33 877	€ 10 163	109 120	-
Z_03_03	Fournitures de bureau	€ 10 800	€ 72 381	€ 30 981	€ 18 000	€ 18 000	€ 5 400	72 381	-
Z_03_04	Missions	€ 45 000	€ 91 340	€ 63 740	€ 12 000	€ 12 000	€ 3 600	91 340	-
Z_03_05	Frais de représentation et de communication externe	€ 10 000	€ 2 993	€ 2 993	€ 0	€ 0	€ 0	2 993	-
Z_03_06	Formation	€ 13 500	€ 11 199	€ 11 199	€ 0	€ 0	€ 0	11 199	-
Z_03_07	Frais de consultance	€ 0	€ 422	€ 422	€ 0	€ 0	€ 0	422	-
Z_03_08	Frais financiers	€ 54 000	€ 52 364	€ 27 524	€ 10 800	€ 10 800	€ 3 240	52 364	-
Z_03_09	Autres frais de fonctionnement	€ 10 800	€ 38 086	€ 38 086	€ 0	€ 0	€ 0	38 086	-
Z_04	Audit et Suivi et Evaluation	€ 191 300	€ 174 977	€ 55 334	€ 63 600	€ 41 834	€ 14 209	€ 174 977	€ 0
Z_04_01	Frais de suivi & évaluation (partagé)	€ 60 000	€ 60 000	€ 42 830	€ 10 000	€ 5 736	€ 1 434	60 000	-
Z_04_02	Audit (partagé)	€ 51 300	€ 51 300	€ 5 171	€ 33 600	€ 10 023	€ 2 506	51 300	-
Z_04_03	Capitalisation	€ 20 000	€ 17 333	€ 2 333	€ 5 000	€ 5 000	€ 5 000	17 333	-
Z_99_98	Backstopping (y compris Infra)	€ 60 000	€ 60 000	€ 18 656	€ 15 000	€ 21 075	€ 5 269	60 000	-
	Conversion rate adjustment	€ 0	-€ 13 656	-€ 13 656	€ 0				-
Total		€ 13 500 000	€ 13 500 000	€ 5 634 619	€ 3 159 622	€ 3 758 530	€ 767 717	€ 13 500 000	€ 0

